

## PEOPLE EXPRESS

### Loana : « Je vais bien »

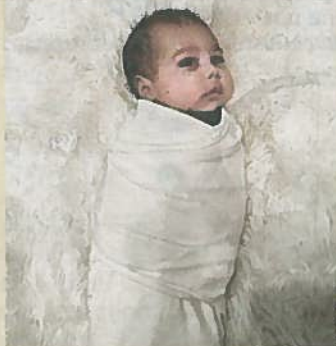
Sans nouvelles depuis des mois, son entourage s'inquiétait pour elle, l'imaginant sous influence. Mais Loana sort enfin du silence.



(LP/Frédéric Dagaz)

Dans un reportage diffusé aujourd'hui dans le magazine « Must célébrités » présenté par Sandrine Corman sur M 6 (17 h 35), l'ex-star de « Loft Story » assure être en pleine forme et que tout va bien pour elle. Depuis huit mois, elle s'est retirée à la campagne, dans un petit village de l'Yonne, et vit auprès de son compagnon Frédéric chez les parents de ce dernier.

### Kim Kardashian médiatise son bébé



(Instagram)

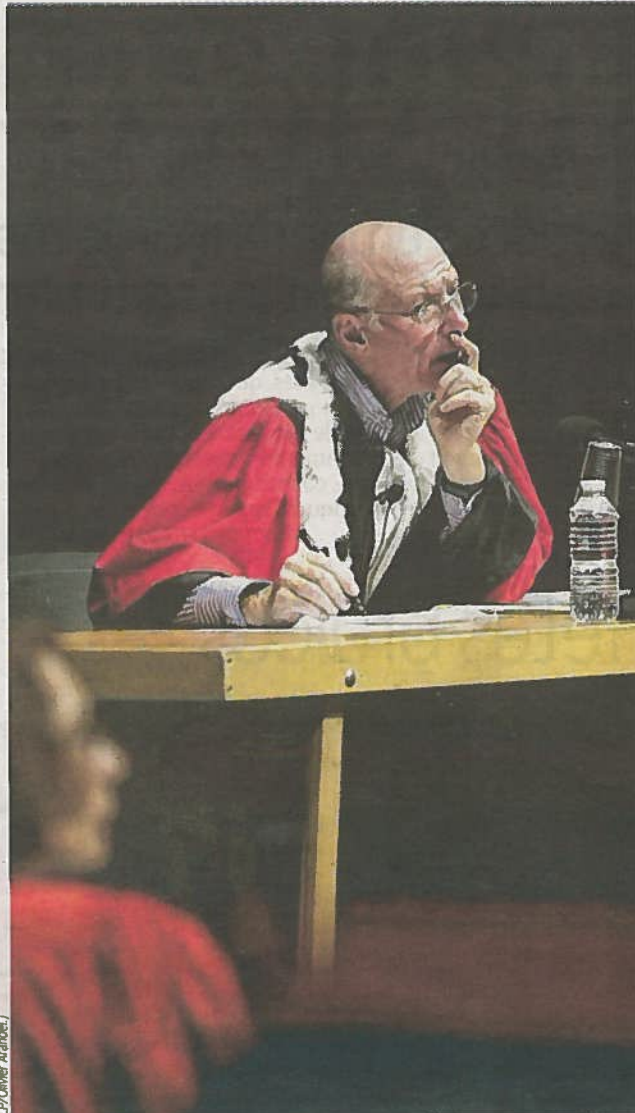
Et de deux ! De retour de Paris où elle a passé quelques jours pour la Fashion Week, Kim Kardashian a posté sur son compte Instagram une deuxième photo de sa fille. La petite North, dont les traits avaient été dévoilés par son papa Kanye West, apparaît cette fois-ci emmaillottée. Une manière pour le couple de couper court à toute pression de la part des paparazzis, toujours à l'affût du cliché qui fera la une des magazines people.

### « Scream 5 » en préparation



(M6)

Alors que la chaîne MTV a commandé le pilote d'une série reprenant les rouages de la saga qui devrait être diffusée l'année prochaine, les producteurs des films d'horreur « Scream » réfléchissent, eux, à un cinquième volet au cinéma. « Scream 5 » pourrait être, selon le site Internet du magazine « Première », le dernier d'une franchise dont le héros masqué fait trembler les spectateurs depuis 1996.



Montreuil (Seine-Saint-Denis), jeudi. L'audience présidée par Joseph Ancel (à gauche) a vu le personnage joué par Thierry Raynaud être condamné à sept ans de prison ferme.

# Au tribunal, ce soir

## Théâtre. A Montreuil, de vrais magistrats jugent tous les soirs l'auteur d'un crime, joué par un acteur. Et le public rend le verdict.

**S**ept ans de prison ferme ! La peine à laquelle a été condamné Hamlet, jeudi, est sévère. Heureusement ce n'était que du théâtre pour parler de justice.

Chaque soir, au Nouveau Théâtre de Montreuil (Seine-Saint-Denis), dans un spectacle participatif intitulé « Please, continue (Hamlet) », conçu par Yan Duyvendak, il s'agit de savoir si le héros de Shakespeare est coupable du meurtre de son beau-père, Polonius. En réalité, le spectacle est inspiré d'un fait réel dans une banlieue défavorisée, lors d'une fête de mariage. « J'ai choisi de transposer le nom des personnes mises en cause en personnages de fiction par respect pour les victimes de cette tragédie », précise l'artiste.

Lors de la première, jeudi soir, installé dans la grande salle comble, transformée en cour d'assises, le public conquis est resté sous le choc du verdict. Un jury composé de six personnes choisies au hasard dans la salle par un vrai président de cour d'assises, Joseph Ancel, s'est laissé convaincre par la tout aussi authentique avocate de la partie civile, Corine Kerfaut, et aussi par le jeu d'Ophélie — la fille de la victime, interprétée par une vraie comédienne, Claire Delaporte. « Elle semblait devenue folle quand elle a pris la parole. Exactement comme dans la pièce de Shakespeare. Ça a dû influencer les ju-

**“Je suis très étonné : j'avais parié l'acquittement”**

Un spectateur

rés », estime un spectateur. « Les acteurs sont très bons, Hamlet surtout » (joué par Thierry Raynaud), lâche un autre. « J'aurais aimé être juré moi aussi », ajoute une troisième personne du public. « Si j'ai retenu une chose, c'est la complexité de la vérité », renchérit-elle. « Je suis très étonné : j'avais parié l'acquittement. J'ai été assez convain-

cu par le plaidoyer en faveur du doute, de l'avocat de la défense, M<sup>re</sup> Richard Sédillot », entend-on encore.

Chaque soir se rejoue le sort d'Hamlet. A chaque nouvelle audience, une nouvelle cour. « Et le jugement est à chaque fois différent. J'ai joué le spectacle 35 fois dans plusieurs pays d'Europe. Hamlet a été acquitté 14 fois », témoigne Yan Duyvendak.

Pour le directeur du théâtre, Mathieu Bauer, comme pour l'auteur, la scène doit aussi permettre au public de réfléchir à la question de la justice. « Nous avons aussi un rôle pédagogique à jouer », assurent-ils, rejoints par les 67 participants issus

de la justice (magistrats, avocats, huissiers et expert psychiatrique) qui ont accepté de jouer le jeu.

Sur scène, pas de chichi, rien de théâtral. De simples tables en bois. Et, bien sûr, quelques effets de manche. « Il est important de garder l'attention du public durant toute l'audience. L'humour est bienvenu », poursuit l'auteur. Jeudi, les magistrats pris par le jeu se sont laissés déborder par le temps. Au lieu de 2 h 30, l'audience a duré... 3 h 10 ! Ils n'ont pas reçu de sanction, mais une ovation.

MARIE-PIERRE BOLOGNA

Jusqu'au 19 octobre, au Nouveau Théâtre de Montreuil. Tarif : 10-22€. Tél. 01.48.70.48.90.

## Les magistrats se prennent au jeu

« **J**e commence à avoir un peu le trac », confie Mathieu Debatisse, secrétaire général du parquet de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Ce vice-procureur a incarné hier soir l'avocat général de l'audience présidée par Sylvie Menotti du tribunal de grande instance de Paris. « Je n'ai jamais ressenti cela en audience mais, là, devant 300 personnes dans un théâtre, ce n'est plus pareil », poursuit l'homme de loi qui a accepté de participer à ce spectacle d'un genre nouveau. Il juge

nécessaire d'expliquer le fonctionnement de la justice au plus grand nombre. « J'ai tout de suite dit oui car je suis convaincu, par exemple, de la valeur pédagogique du tirage au sort des jurés dans le public », assure celui qui a exercé à plusieurs reprises la fonction d'avocat général dans de vraies audiences à Créteil (Val-de-Marne) et Bobigny.

Hier soir, huit jurés ont été choisis dans la salle. Comme tous ses collègues, il a pris connaissance du dossier d'instruction qui contient le

procès-verbal, les photos de la scène de crime, de la victime, des conclusions de l'expert psychiatrique... « A la lecture de ces documents tirés d'un vrai procès, je me suis forgé une conviction : Hamlet est coupable. Tout mon talent va devoir consister à convaincre l'assistance ou pas », sourit-il. « Les réquisitions, en revanche, dépendront de la tenue de l'audience. » Lors des spectacles, la peine moyenne demandée est de douze ans.

M.-P.B.